

Irak Conférence internationale
Déclaration de la conférence
Bruxelles, 22 juin 2005

Plus de quatre-vingt pays et organisations se sont réunis à Bruxelles le 22 juin 2005 à l'invitation de l'UE et des États-Unis pour mettre en place un partenariat international renouvelé avec l'Irak, afin d'appuyer le processus de transition politique de ce pays, de favoriser son redressement économique et sa reconstruction et de contribuer à l'instauration de l'État de droit et de l'ordre public sur son territoire. Ils ont décidé de soutenir le gouvernement de transition irakien, élu démocratiquement conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils ont accueilli avec satisfaction la vision et la stratégie exposées par le gouvernement de transition irakien, qui a présenté de manière exhaustive ses programmes politique, économique et en matière d'ordre public, en mettant l'accent sur les domaines où une action prioritaire est nécessaire.

Les participants ont déclaré qu'ils soutenaient les efforts déployés par l'Irak pour atteindre l'objectif d'un Irak démocratique, pluraliste, fédéral et unifié, tenant compte de la volonté du peuple irakien et pleinement respectueux des droits politiques et des droits de l'homme. Ils se sont déclarés une nouvelle fois attachés à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Irak et ont réaffirmé leur engagement en faveur du droit du peuple irakien de déterminer librement son avenir politique par la voie démocratique et d'exercer une autorité et un contrôle pleins et entiers sur ses ressources naturelles et financières. Ils ont également rappelé qu'il importait de réserver un procès équitable aux membres de l'ancien régime irakien ayant commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Les participants ont félicité le peuple irakien pour le bon déroulement du scrutin de janvier 2005, auquel ont contribué les Nations unies (ONU), et ont souligné qu'ils appuyaient la poursuite du processus de transition politique fondé sur la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies et conformément au calendrier prévu dans la loi administrative de transition. Les participants se sont félicités de la représentation des femmes au sein de l'assemblée nationale de transition et ont demandé qu'elles continuent de participer à la gestion des affaires publiques. Ils ont exhorté tous les Irakiens à prendre part au processus politique et invité le gouvernement de transition irakien, y compris l'assemblée nationale de transition, à poursuivre et à intensifier les efforts visant à inciter toutes les parties à renoncer à la violence dans le cadre du processus politique, favorisant ainsi la réconciliation nationale. Les participants ont fermement condamné tout acte de terrorisme, y compris les enlèvements et les assassinats, ainsi que les violences dirigées contre des civils innocents, les responsables religieux et les lieux saints, les autorités irakiennes et ceux qui aident à établir la stabilité en Irak, et ils ont lancé un appel pour qu'il y soit mis un terme. Ils ont demandé à l'ensemble des parties de coopérer avec les autorités irakiennes pour mettre fin à la violence.

Les participants ont salué la coopération fructueuse et le dialogue constructif dont témoigne l'initiative des pays voisins et ont remercié l'Égypte d'avoir organisé la réunion de Charm el-Cheikh en 2004. Ils ont invité l'Irak et les États de la région, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1546 du Conseil de sécurité et aux engagements qu'ils ont pris lors de la réunion des pays voisins tenue à Istanbul le 30 avril 2005, à coopérer afin d'empêcher le transit transfrontalier et le soutien aux terroristes, à renforcer les relations de bon voisinage et à améliorer la sécurité régionale. Les participants se sont félicités de la décision intervenue à Téhéran d'organiser en Turquie une deuxième réunion des ministres de l'intérieur des pays voisins. Ils ont demandé instamment à chaque pays de rétablir dès que possible ses relations diplomatiques avec l'Irak ou de les renforcer, selon le cas.

L'Irak a pris un engagement à l'égard du processus politique décrit dans la loi administrative de transition et avalisé dans la résolution 1546 du Conseil de sécurité, à savoir rédiger une constitution pour le 15 août 2005 et approuver celle-ci par le biais d'un référendum national qui se tiendra d'ici le 15 octobre 2005, en vue d'aboutir à la formation, le 31 décembre 2005 au plus tard, d'un gouvernement élu conformément à ladite constitution. Les participants ont résolument soutenu les efforts déployés par le gouvernement de transition irakien pour que ce processus soit transparent et ouvert à tous et que ses résultats garantissent la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des femmes et des minorités, et qu'il favorise la participation active de la société civile avec l'objectif de parvenir à un consensus national. Ils ont approuvé le rôle moteur que joue l'ONU en faveur du processus politique, conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 1546 du Conseil de sécurité, et ont confirmé qu'ils étaient déterminés à l'aider dans les efforts qu'elle mène à cette fin. Ils ont exprimé leur soutien au Secrétaire général de l'ONU et à son représentant spécial (RSSG) pour l'Irak ainsi qu'à la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Irak (MANUI). Ils ont salué l'aide importante apportée par l'ONU dans la rédaction d'une constitution permanente et l'organisation des élections qui se dérouleront par la suite, et sont convenus de coordonner avec les Nations unies leurs contributions au processus politique et constitutionnel.

L'Irak a exposé ses priorités pour la reconstruction et le développement des infrastructures irakiennes, pour une meilleure fourniture de services de base à la population, et pour le redressement économique. Les participants se sont félicités de la manière dont l'Irak envisage son redressement économique et ont réaffirmé qu'il importait de mettre en place les conditions d'un développement socioéconomique susceptible de profiter à tous les Irakiens. Par conséquent, ils se sont engagés à maintenir leur soutien en faveur de la fourniture de services de base et du renforcement des administrations nationales et régionales irakiennes, qui devraient être responsables à l'égard des citoyens. Ils ont rappelé les engagements qu'ils ont pris de réduire la dette de l'Irak et ont lancé un appel aux autres créanciers pour qu'ils accordent un allègement de la dette à des conditions généreuses, comparables à celles qui ont été approuvées par les membres du Club de Paris. Ils ont décidé de soutenir l'intégration de l'Irak dans les organisations économiques concernées, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les participants ont en outre engagé instamment le gouvernement de transition irakien à tenir ses engagements à l'égard du Fonds monétaire international (FMI) en vue de parvenir à un accord de confirmation d'ici la fin de 2005. Ils ont invité tous les partenaires à achever le transfert des avoirs irakiens vers le Fonds de développement pour l'Irak (FDI). Les participants ont souligné l'importance que revêt la transparence et ont demandé à l'Irak de suivre les recommandations du Conseil international consultatif et de contrôle (CICC).

Les participants se sont engagés à prendre une part active au suivi de la conférence de Madrid de 2003 et de la conférence des donateurs qui s'en est suivie à Tokyo en 2004, en accélérant davantage le décaissement des 32 milliards de dollars d'engagements et en apportant de nouvelles contributions en faveur de la reconstruction de l'Irak, y compris par le biais du Fonds international de reconstruction pour l'Irak. Ils ont par ailleurs invité les pays qui n'ont pas encore fait d'annonces de contributions à se joindre aux initiatives internationales en faveur de la reconstruction de l'Irak. Ils ont encouragé le gouvernement de transition irakien à préciser ses priorités en matière d'aide extérieure avant la réunion des donateurs qui se tiendra à Amman les 18 et 19 juillet 2005, en s'appuyant sur la stratégie nationale de développement. Les participants se sont vivement félicités de la décision du gouvernement de transition irakien de mettre en place un dispositif de coordination des donateurs placé sous direction irakienne et bénéficiant du soutien des Nations unies, établi à Bagdad et ayant des liens avec la communauté des donateurs à Amman et ailleurs. Ils sont convenus de déterminer, d'ici la réunion d'Amman, les moyens d'améliorer la coordination de leur aide à l'Irak. Ils ont réaffirmé qu'il était nécessaire de poursuivre l'aide humanitaire ainsi que l'assistance apportée dans les domaines de la reconstruction, du

développement, des institutions et des droits de l'homme conformément aux priorités irakiennes énoncées dans la stratégie nationale de développement, en mettant en œuvre des programmes et en apportant des conseils techniques sur une base bilatérale, par le biais à la fois des institutions financières internationales et des Nations unies.

L'Irak s'est engagé à consolider le cadre juridique et institutionnel de l'État de droit et de l'ordre public en Irak et à accélérer le renforcement des capacités de ses forces armées pour qu'elles puissent assumer, dès que possible, la responsabilité de la sécurité nationale irakienne. Les participants ont accueilli avec satisfaction la déclaration à la presse du Conseil de sécurité des Nations unies en faveur d'une prorogation du mandat de la Force multinationale en Irak conformément aux points 4 et 12 de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies et à la demande du gouvernement irakien nouvellement élu. Les participants ont pleinement reconnu l'importance que revêt le consentement du gouvernement souverain de l'Irak à la présence des forces multinationales et le fait que ces dernières ont indiqué qu'elles s'engageaient à agir conformément au droit international, y compris concernant les obligations au titre du droit humanitaire international. Les participants se sont félicités des progrès réalisés en matière de reconstitution des institutions chargées de l'ordre public et de formation du personnel de sécurité, du personnel judiciaire et du personnel des établissements pénitentiaires d'une manière qui permet de tenir compte de la diversité de la société irakienne. Ils ont salué les efforts déployés au plan international pour aider le gouvernement de transition irakien à assumer dès que possible la responsabilité de la sécurité nationale de l'Irak. Ils ont souligné qu'il importait que les autres membres de la Communauté internationale se joignent aux initiatives régionales et multilatérales en cours visant à soutenir le gouvernement de transition irakien dans cette tâche et se sont engagés à continuer d'apporter leur soutien au renforcement des organes d'enquête, judiciaires et pénitentiaires.

La Conférence a considéré qu'il existait une interdépendance cruciale entre les dimensions politique, de sécurité et économique du processus de transition irakien tel qu'il est décrit dans la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies et a souligné la nécessité d'une approche globale de la question du soutien à l'Irak. Les participants se sont engagés à assurer un suivi effectif dans le cadre des mécanismes de la communauté internationale.